

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Député-e-s](#)

Postulat Muriel Thalmann et consorts - Sport et femmes : pour une gouvernance, un financement et une mise à disposition des infrastructures plus équilibrée

Auteur

Muriel Thalmann

Date du dépôt

08.06.2021

Département pilote

DEIS

Département en appui

-

Identifiant

21_POS_31

Commission

[21_385](<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/depute-e-s/detail-groupe/id/670785/membre/226812/>)

Délais réponse du CE

-

Dernière décision du GC

Renvoyé à commission, 16.06.2021

Texte déposé

Deux études réalisées récemment par les villes de Genève et Lausanne montrent qu'il existe encore des inégalités femmes – hommes dans le domaine du sport.

L'étude lausannoise, publiée en mai 2021, révèle un déséquilibre à différents niveaux : gouvernance, financement des clubs et associations, sport collectif d'élite et utilisation des salles et terrains de sport publics et constate que ces inégalités sont particulièrement marquées dans le domaine de la gouvernance et des financements.

Elle montre que :

- 72 % du personnel du Service des sports est de sexe masculin et que les femmes sont largement sous-représentées, en particulier dans les fonctions de cadre avec seulement une femme sur les neuf postes au total ;
- 77 % des membres des associations et clubs sportifs lausannois (env. 32'000 licencié-e-s) sont des garçons et des hommes contre 28 % de filles et de femmes ;

- le subventionnement est accordé quasi-exclusivement aux associations et clubs sportifs, et que la forte présence des garçons et des hommes dans ces organisations a pour conséquence qu'ils bénéficient de :
 - 69 % des ressources allouées aux associations et clubs sportifs ;
 - 93 % des terrains de sports et 60 % des salles omnisports gérés par le Service des sports ;
 - 96 % du montant des subventions octroyées aux associations et clubs sportifs pour le sport d'élite en équipe.

Les auteur.e.s de l'étude estiment toutefois qu'il convient de nuancer ce tableau, car certains programmes d'activités physiques et plusieurs manifestations sportives connaissent une forte représentation féminine, et il y a de nombreuses athlètes d'élite individuelles qui sont soutenues.

Le rapport présente les pistes d'amélioration suivantes :

1. Œuvrer pour une gouvernance égalitaire dans les instances dirigeantes du sport en favorisant une représentation paritaire des sexes et en développant des indicateurs de l'égalité afin de suivre l'évolution des effets des mesures préconisées dans ce rapport ;
2. Viser une répartition financière égalitaire, que ce soit en rééquilibrant les soutiens financiers au travers d'allocation de subventions aux associations et clubs sportifs et en soutenant des initiatives visant à la promotion de la pratique sportive auprès des femmes hors des structures organisées ;
3. Développer la pratique sportive des femmes, que ce soit en encourageant leur participation au sein des structures organisées ou en soutenant la pratique actuelle dans des structures privées ou de façon autonome ;
4. Sensibiliser les différents acteur·trice·s à l'égalité entre les sexes dans le sport en déconstruisant les stéréotypes de genre pour bâtir une société sensibilisée à ces questions et respectueuse des différences femmes-hommes.

Au vu de ce qui précède, j'ai l'honneur de demander au CE d'effectuer une analyse sensible au genre de sa politique du sport, notamment en :

- incitant les instances dirigeantes du sport à viser une gouvernance plus égalitaire (p. ex. en majorant la subvention pour les organisations qui respectent la parité au sein de leur comité, en introduisant des conditions liées aux diverses aides attribuées, aux fonds, etc.) ;
- augmentant les subventions attribuées au sport féminin afin de viser une répartition financière égalitaire, ce qui implique notamment la mise en place de statistiques idoines permettant de suivre cette répartition ;
- renforçant la médiatisation du sport féminin afin d'en accroître sa visibilité au sein de la société ;
- favorisant la formation des femmes pour les postes d'encadrement sportif (p. ex. incitatifs auprès des clubs pour les formations J+S ou les formations type CAS, voire même Swiss Olympic) ;
- intégrant les spécificités du sport féminin dans les cursus de formation dispensés sous l'égide du SEPS.

Je remercie le CE pour la mise en place de nouveaux objectifs dans le domaine du sport afin de réduire les inégalités existant entre les femmes et les hommes dans le domaine du sport.

Conclusion

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Séances dont l'objet a été à l'ODJ

Date	Décision
16.06.2021	